

Une déclaration d'objectifs concernant le milieu marin qui a été approuvée par la Conférence sur l'environnement reconnaît les intérêts particuliers des Etats riverains à l'égard de la gestion des ressources de leurs zones côtières. Reconnaisant qu'il y a des limites aux capacités d'assimilation et de régénération de la mer, elle affirme la nécessité d'une application des concepts de gestion à l'environnement marin, aux ressources marines et à la prévention de la pollution des mers.

La Conférence sur l'environnement a souscrit en outre à 23 principes sur la pollution des mers qui fournissent un cadre général pour une approche globale et interdisciplinaire de l'ensemble du problème de la pollution du milieu marin, y compris celle qui provient de sources situées à terre. Ces principes constituent un premier pas vers l'application de concepts de gestion tendant à préserver le milieu marin grâce à des mesures prises sur les plans national et international. Ils énoncent de façon assez détaillée les devoirs des Etats, mais ne traitent pas entièrement de leurs droits qui en sont la contrepartie.

Bien que les trois déclarations de Stockholm traitent du milieu humain et du milieu marin en particulier de manière vraiment exhaustive, on ne peut dire qu'ils constituent une affirmation du droit pré-existant. La Conférence sur le Droit de la mer a été chargée, en conséquence, d'établir des obligations ayant force de traité en ce qui concerne l'environnement marin.

Le terrain semble donc suffisamment préparé pour que la Conférence élabore un instrument juridique portant sur l'ensemble du milieu marin ou un accord-cadre auquel seraient liés tous les autres instruments, y compris ceux mis au point par l'OMCI, et qui visent à exercer un contrôle sur des sources particulières de pollution du milieu marin. La grande majorité des Etats sont d'accord sur la nécessité d'un traité général qui aurait pour base l'obligation fondamentale de tous les Etats de protéger et de préserver l'environnement marin.

Une telle obligation s'étendrait à toutes les sources de pollution, non seulement celle qu'entraînent les navires et qui intéresse au premier chef la Conférence, mais aussi la pollution